



VILLEDOUX

Arrêté de voirie N°2016/ 0311
sur le territoire de la commune
(dispositions permanentes)

LE MAIRE DE VILLEDOUX,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.411-5, R.411-8, R.411-20 , R.417-1, R.417-5, R.417-6, R.417-10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L.2213-1, L.2213-5, L.2512-13 et R.2213-1,

Vu l'article R610-5 du code pénal,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que la configuration ou l'usage de lieux nécessite la prise de mesures adéquates notamment par l'pose de signalisations type AB4 ,

Considérant que ces mesures sont de nature à assurer le confort des usagers et leur sécurité,

ARRÊTE :

Art.1: Les conducteurs de véhicules de toutes sortes circulant sur les voies ci-après et abordant les intersection suivantes doivent marquer un temps d'arrêt conformément à l'article 415-6 du code de la route :

ADRESSE	NOMBRE DE SIGNAUX
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue de l'Océan	1
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue de la Paix	1
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue du Fiton	1
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue du Marais Guyot	1
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue du Soleil Couchant	1
Rue de la Liberté à son interseption avec la rue de la Lissaudière	1
Rue du Marais Guyot à son interseption avec la rue des Lauriers Roses	1
Rue du Marais guyot	1
Rue des Oratoriens à son interseption avec la rue du Grand Prêtre	2
Rue du Soleil Couchant à son interseption avec la rue du Grand Fiéf	1
Rue du Soleil Couchant à son interseption avec la rue des Oratoriens	1
Rue de la Mairie à son interseption avec la rue du Soleil Couchant	1
Rue Fulgence Cornet à son interseption avec la rue de la mairie	2
Rue Fulgence Cornet à son interseption avec la rue Jean Bart	1
Rue de la Falaise à son interseption avec la rue Fulgence Cornet	1
Rue de la Falaise à son interseption avec la rue Jean Bart	1
Rue du FITON	1